

TROISIÈME CONCOURS - ANNÉE 2019
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES MANDATS
Prévus à l'article 1 de la loi n° 90-8 du 2 janvier 1990
 (mandat(s) de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale)

EXERCÉS par :

Nom de famille et prénom : _____

né(e) le _____ à _____

DÉSIGNATION DU OU DES MANDATS ⁽¹⁾ (conseiller régional, conseiller départemental, maire, adjoint au maire, conseiller municipal, ...)	COLLECTIVITE D'EXERCICE DU MANDAT	PERIODE(S) DU OU DES MANDAT(S) EFFECTUÉS
		du _____ au _____
		du _____ au _____
		du _____ au _____
		du _____ au _____
		du _____ au _____
		du _____ au _____

Soit une durée totale de _____ ans, _____ mois et _____ jours **au 31 décembre 2019.**

Quelles fonctions professionnelles exerce actuellement l'intéressé(e) ? _____

Au cours d'un ou plusieurs mandats pris en compte dans le présent état, l'intéressé(e) avait-il (elle) la qualité de fonctionnaire ou d'agent public de l'État ?

NON

OUI

Si OUI, en quelle qualité : vacataire, auxiliaire, stagiaire, titulaire, contractuel(le) ⁽²⁾ du _____ au _____

Les renseignements fournis ci-dessus conditionnent la recevabilité de la candidature au troisième concours d'entrée à l'ÉNA. En effet, l'article 1^{er} de la loi n°90-8 du 2 janvier 1990 précise que : « **la durée de ces activités ou mandats ne peut-être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public** ».

Le présent état doit être établi et signé par le préfet du département dont relève(nt) le(s) mandat(s) pris en compte.

Cachet de la Préfecture

A _____ le _____ 20 | 0 | 9

Qualité ⁽¹⁾ _____

Nom _____

Signature

1) indiquer le ou les intitulés exacts
 (2) rayer les mentions inutiles